



SDIS 79
SAPEURS-POMPIERS

Attention aux feux de cheminées,

Les sapeurs-pompiers des Deux-Sèvres vous rappellent quelques bonnes pratiques !

Mercredi 22 décembre 2021

Chaque année en hiver, on assiste à une recrudescence des incendies domestiques dont une partie sont provoqués par des feux de cheminée. L'incendie est généralement dû à des négligences : absence de ramonage des conduits, défauts d'isolation, non-respect des distances de sécurité, mauvaises évacuations...

Les conseils pour bien entretenir sa cheminée

Afin de prévenir les feux de cheminée, soyez vigilant et appliquez les consignes suivantes.

- Faites régulièrement ramoner le conduit d'évacuation des fumées de votre cheminée. Cette opération permet de décoller les résidus de combustion et d'éviter un départ de feu. En matière d'entretien des cheminées, il est conseillé de faire ramoner par un professionnel, au minimum une fois par an votre installation.
- Posez une trappe de visite le long du conduit de cheminée. Elle permet non seulement de contrôler la propreté du conduit mais facilite également l'intervention du ramoneur.
- Si vous possédez un insert, contrôlez régulièrement, par un simple coup d'œil, le joint de la vitre. Car un joint défectueux laisse passer les fumées et autres gaz de combustion.

Que brûler dans sa cheminée ?

Une cheminée individuelle n'est pas un four de déchetterie !

- Choisir pour le brûlage du bois bien sec, qui a été fendu et séché convenablement. Eviter les bois résineux qui peuvent encrasser la cheminée. Attention aussi à ne pas mélanger des essences de bois différents, ce qui favorise l'encrassement du conduit.
- Eviter de brûler du bois peint ou verni : au contact des flammes, les produits chimiques dont il est enduit vont dégager des fumées toxiques.
- Limiter le stockage de matériaux combustibles à proximité immédiate du foyer (bois, papier journaux, vêtements à faire sécher, moquette, plancher bois...).
- N'utiliser aucun solvant ou alcool permettant de faire démarrer le feu un peu plus vite.

Penser à vider régulièrement les cendres à l'extérieur dans un récipient métallique.

Que faire en cas d'incendie ?



Tout feu de cheminée peut être détecté par une odeur spécifique, un ronflement anormal dans le conduit, la chute de débris de suie, une fumée abondante et des étincelles voire des flammes au débouché supérieur du conduit.



Conduite à tenir en cas de départ de feu :

- faire évacuer toutes les personnes se trouvant dans l'habitation
- appeler immédiatement les sapeurs-pompiers (18 ou 112)
- préparer l'arrivée des secours en allant au-devant d'eux pour les guider

CONTACT PRESSE

Laure BÉTEAU
Chargée de communication SDIS 79
l.beteau@sdis79.fr
05 49 08 18 44 - 07 87 08 55 38